



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

**CERTIFIÉ**

Rimouski, le 7 juillet 1995

**CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)**

---

Ministère des Ressources naturelles  
Service des titres d'exploitation  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-115  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-01-01-05906-01  
1087915

Objet : Exploitation d'une sablière

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 6 juin 1995, reçue le 8 juin 1995 et complétée le 21 juin 1995, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

exploitation d'une sablière sur le lot 10, rang VIII, canton Escourt, municipalité de Saint-Elzéar, municipalité régionale de comté du Témiscouata. L'aire d'exploitation sera de 2,19 hectares. L'exploitation prévoit le chargement direct et le tamisage à l'occasion. Le banc porte le numéro 21NO#061.

95 JUL 11 11:48 56

MEK-1000  
DE GESTION DES TITRES  
QUEBEC

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

-2-

N/Réf. : 7610-01-01-05906-01  
1087915

Le 7 juillet 1995

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Plan de l'aire d'exploitation, préparé en mai 1995 par M. Jean Vézina, arpenteur géomètre et signé par M. André Ouellet, le 1<sup>er</sup> juin 1995;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, signé par M. André Ouellet, le 6 juin 1995.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Donald Roussy  
Directeur régional par intérim - Environnement  
du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie  
- Îles-de-la-Madeleine

DR/RH/gpb